

MARIE-LUCE PENCHARD
MINISTRE DE L'OUTRE-MER
AUPRES DU MINISTRE DE L'INTERIEUR

HERVE NOVELLI
SECRETARE D'ETAT CHARGE DU COMMERCE,
DE L'ARTISANAT, DES PETITES ET MOYENNES
ENTREPRISES, DU TOURISME, DES SERVICES
ET DE LA CONSOMMATION

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.outre-mer.gouv.fr

www.economie.gouv.fr

Paris, le 2 Mars 2010



Marie-Luce PENCHARD et Hervé NOVELLI ont lancé aujourd'hui l'opération « Chèques-vacances spécial Outre-mer »

Marie-Luce PENCHARD, ministre chargée de l'Outre-mer et Hervé NOVELLI, secrétaire d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et moyennes entreprises, du Tourisme, des Services et de la Consommation ont lancé aujourd'hui l'opération « Chèques-vacances spécial Outre-mer » en liaison avec l'ANCV – Agence Nationale pour les Chèques-Vacances – afin d'inciter les titulaires de chèques-vacances à partir aux Antilles, en Guyane et à La Réunion.

Lors d'une réunion au Ministère de l'Outre-mer, le dispositif « chèques vacances – spécial Outre-mer » a été présenté par Marie-Luce PENCHARD et Hervé NOVELLI ainsi que par Philippe KASPI, directeur général de l'agence nationale pour les chèques vacances - ANCV.

Les deux ministères financeront un total de 6 000 chéquiers de 100 euros chacun remis aux touristes titulaires de chèques-vacances qui achèteront en mars et en avril un séjour pour les Antilles, La Réunion ou la Guyane. Ce chéquier de 100 euros sera remis à tout partant majeur ayant payé en partie par des chèques-vacances son séjour.

« Cette opération, qui est une des 137 mesures du conseil interministériel de l'outre-mer, est destinée à soutenir la demande mais aussi, plus fondamentalement, à atténuer la saisonnalité trop forte du tourisme outre-mer, c'est pourquoi nous avons choisi de la lancer immédiatement après la haute saison et avant la saison d'été » a indiqué Marie-Luce PENCHARD.

Elle a conclu ses propos en soulignant que cette opération s'inscrivait *« dans un cadre plus large, de dynamisation et de relance du secteur du tourisme outre-mer. Elle vient compléter les mesures d'aides à l'investissement et à la rénovation hôtelière qui ont été créées par la LODEOM. Nous avons tous les outils nécessaires pour faire de ce secteur un secteur phare du développement économique de l'outre-mer ; il appartient désormais aux acteurs locaux de se mobiliser pour s'en saisir et restaurer la confiance dans ces destinations »*.

Hervé NOVELLI a salué l'engagement des opérateurs touristiques, intervenants majeurs sur ces destinations : Nouvelles Frontières, Pierre & Vacances, Exotismes, Nouvelles

Antilles, Karibéa, qui mettent en place des promotions supplémentaires pour les porteurs de chèques-vacances, venant ainsi renforcer l'opération décidée par l'Etat.

Il a aussi tenu à saluer l'action de l'ANCV qui avec cette opération s'engage dans un nouvel exercice complémentaire à sa mission principale, et assure aux côtés des opérateurs touristiques impliqués et du Syndicat National des Agents de Voyages – SNAV - la communication de l'opération.

Hervé NOVELLI a rappelé que plus de 3 millions de salariés bénéficient à ce jour de chèques-vacances. Grâce à la loi pour le développement et la modernisation des services touristiques de juillet 2009 qui élargit notamment la diffusion des chèques-vacances aux entreprises de moins de 50 salariés, beaucoup plus de salariés pourront à l'avenir en bénéficier. Le chèque-vacances constitue un formidable outil marketing et un moyen de paiement dédié aux vacances dont les entreprises du tourisme doivent s'emparer pour promouvoir leurs activités.

Contacts Presse :

Cabinet de Marie-Luce PENCHARD - Matthieu Béjot : 01 53 69 26 74

Cabinet d'Hervé NOVELLI - Aurore Longuet : 01 53 18 46 35

Direction Marketing & Communication de l'ANCV - Joëlle Muzeau : 01 34 29 53 53